

A travail égal, salaire inégal : l'injustice est consommée

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 442

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier, à partir du 1^{er} juillet, à cet effet les abonnements de 6 mois (3 fr.) valent pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

*Je dormais et je rêvais
que la vie n'était que joie!
Je m'éveillai et je vis que
la vie n'était que « Servir ».
Je servais et je m'aperçus
que « Servir » était la
joie.*

Rabindranath TAGORE.

Pour l'An qui vient...

Nos principales collaboratrices
régulières pour 1935

- M^{mes} et M^{lles}
- S. BONARD (*Féminisme, suffrage, articles de fond, expositions, nouvelles du canton de Vaud, etc.*).
- A. DEBRIT-VOGEL (*Comptes rendus de Congrès, d'Assemblées, voyages, nouvelles bernaises et suisses, etc.*).
- V. DELACHAUX (*Œuvres et activités féminines et sociales, variétés historiques et littéraires, comptes-rendus divers, etc.*).
- Marg. EVARD (*Education, histoire du féminisme, psychologie*).
- E. Gd. (*Féminisme, suffrage, nouvelles internationales, nouvelles de la S.d.N., articles de fond, politique, nouvelles de Genève, etc.*).
- J. GUYBAUD (*Féminisme, suffrage, comptes rendus divers, œuvres et activités sociales, S.d.N., etc.*).
- Andrée KURZ (*Moralité publique, lut. c. contre la traite des femmes*).
- A. LEUCH (*Politique fédérale, nouvelles fédérales, votations populaires, articles de fond, nouvelles suisses, etc.*).
- HELENE NAVILLE (*Littérature, poésie*).
- L.-H. PACHE (*Comptes-rendus, analyses; adaptations, informations, etc.*).
- PENNELLO (*Comptes-rendus d'expositions à Genève*).
- E. PORRET (*Articles littéraires et féministes, nouvelles neuchâteloises*).
- M.-L. PRES (*Études et cr. V.ques littéraires, comptes-rendus de livres, reportage à Genève, etc.*).
- Antoinette QUINCHE, avocate (*Causeries juridiques*).
- Dr. Mariette SCHAETZEL (*Moralité publique, éducation sexuelle, etc.*).
- Jeanne VUILLIOMENET (*Biographies, littérature, variété, beaux-arts, nouvelles neuchâteloises, etc.*).

puis toutes celles qui se cachent derrière des initiales pour nous fournir des informations, des comptes-rendus, des analyses, des traductions, des adaptations, et qui, malgré leur modestie, sont bien connues de nos lectrices: M^{mes} et M^{lles} M. F. (Genève), S. F. (Berne), E. V.-A. (Bâle), et d'autres encore;

puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement leurs nouvelles

Travail féminin

En cette période où les attaques contre le travail et le gain des femmes vont se multipliant, nous avons pensé intéresser nos lecteurs en illustrant ce numéro de fin d'année par quelques clichés montrant différents aspects du travail féminin.



La moderne
Cérés

Photo Nora Dumas (« Vu »)

Cliché Mouvement Féministe

A ses abonnés, à ses lecteurs, à ses amis

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

adresse, en cette fin d'année, ses meilleurs vœux, leur souhaitant, malgré les heures si noires, si lourdes, si fiévreuses que nous vivons, de garder leur foi dans un idéal de justice, de paix et de bonne volonté mutuelle.

et comptes-rendus et mettent leur documentation à notre disposition: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin Comité féminin pour le Désarmement, Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, Groupement « La Femme et la Démocratie », Office suisse des Professions féminines, Union des Femmes de Genève, et d'autres encore;

puis enfin tous ceux et toutes celles, collaborateurs et collaboratrices spéciaux et spécialisés auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

Le Comité du Mouvement Féministe, pour l'exercice 1934-1935 est composé comme suit: M^{lle} E. Porret (Neuchâtel), présidente; M^{lle} Lucy Dutoit (Lausanne), secrétaire; M^{lle} Emilie Gourd (Genève), directrice et rédactrice responsable; M^{lle} Marie Micol (Genève), administratrice; M^{mes} et M^{lles} S. Bonard (Lausanne); E. Cuchet-Albaret (Genève); J. Friedli (Lausanne); E. Kamnacher, avocate (Genève); A. Leuch (Lausanne); A. de Montet (Vevey); Dr. Mariette Schaezzel (Genève); Eliza Serment (Le Mont, Lausanne); M. A. Traun (Vevey); M^{mes} Vuilliomonet-Challandes (La Chaux-de-Fonds); H. Zwahlen (Berne).

AVIS IMPORTANT.— Nous rappelons à tous nos abonnés anciens et nouveaux qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1935 (prix 5 frs.; prix réel de revient du journal: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux No 1.943 dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

Le problème de la prostitution en Suisse

Une journée d'étude

(Berne, 1^{er} décembre 1934)

Le Comité national suisse contra la traite des femmes et des enfants avait pris l'initiative d'organiser, sous la présidence du Dr. Ninck (Winterthour), une « Journée d'étude » sur la question à la fois si actuelle et si angoissante de la prostitution. Deux cents personnes environ avaient répondu à cet appel des différentes régions de la Suisse, provenant ainsi aux organisateurs que leurs préoccupations étaient partagées par beaucoup. L'auditoire, composé de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de médecins, de juristes, d'ecclésiastiques et de représentants des autorités fédérales et cantonales de justice et police, écouta avec une religieuse attention, durant 6 heures d'horloge, les travaux fort intéressants qui furent présentés.

Le problème de la prostitution fut étudié à divers points de vue: aspect administratif et judiciaire; côté médical; rééducation; aspect moral et prévention.

Le rapport du Dr. Wiesendanger, inspecteur de police à Zurich, donna tout d'abord de nombreux renseignements sur les moyens employés par les prostituées pour attirer les clients et l'usage qu'elles font des cafés, des dancings, de l'auto, de la plage, des salons de massage et de manucure, des annonces, etc. Il souligna l'insignifiance des sanctions infligées aux femmes et aux hommes (ces derniers restant presque toujours impunis), et la nécessité d'abolir cette double moralité qui règne encore dans notre pays comme dans beaucoup d'autres.

Le Dr. Wiesendanger préconisa, en outre, une collaboration plus étroite entre la police et les autorités de tutelles, ainsi que la surveillance des pensions et chambres à louer. Mais nous n'avons pu le suivre lorsqu'il proposa de faire de la prostitution un délit! Comme l'a dit l'orateur suivant, M. Veillard, vice-président du tribunal de police de Lausanne, cette conception n'est pas satisfaisante, car aucun juriste n'a encore pu dire à quel moment finit la simple inconduite — généralement non réprimée pénalmente — et commence la prostitution: d'où l'arbitraire. Quelques Etats, et chez nous les cantons de Zurich, Genève, Vaud, et Neuchâtel, ne répriment que le racolage. M. Veillard est partisan d'une répression modérée du racolage et du trouble causé au voisinage par une personne s'adonnant à la prostitution — avec faculté de prononcer l'internement en cas de récidive — et préconise l'internement par voie administrative des prostituées, par analogie avec celui des buveurs (mesure à la fois de rééducation et de préservation sociale). Il parla également de la mise sous tutelle des prostituées, du rapatriement, qui doit être confié à une œuvre sociale; du proxénétisme sous toutes ses formes qu'il faut réprimer énergiquement, et du rôle néfaste de la pornographie et du mauvais cinéma.

(La suite en 2^{me} page.) ANDRÉE KURZ.

A travail égal, salaire inégal

L'injustice est consommée

Malgré meeting, résolutions, lettres à la presse et aux députés, démarches innombrables des principales intéressées, les institu-

trices genevoises — qui ont déployé durant toute cette quinzaine la plus remarquable activité — la loi injuste, oppressive, et mal faite, qui s'attaque aux femmes pour boucher le déficit, a été précipitamment votée par le Grand Conseil du canton de Genève, les 14 et 15 décembre dernier. A la seule exception de l'atténuation proposée par M. Georges Constantin, qui tient compte des charges de femmes chefs de famille en les traitant comme les fonctionnaires masculins, le Grand Conseil n'a rien voulu entendre: ni l'amendement courageusement présenté par le seul M. Albaret, qui, se souvenant que sa mère, M^{me} Albaret-Debellerville, avait été dès 1866 l'initiatrice du mouvement *A travail égal salaire égal*, a pris la défense de ce principe, ni les observations de quelques rares députés — parmi lesquels, à notre grande stupeur, s'est trouvé ce même M. Berra, pour qui tous les moyens sont bons pour mener campagne contre le travail féminin: que se cache-t-il donc derrière son intervention?... — n'ont été pris en considération; et la discipline de parti annihilant les opinions individuelles, nos députés ont brutalement baissé tous les traitements féminins au-dessous des traitements masculins des classes correspondantes, et cela dans une proportion, qui atteint parfois le 50 %. Mêmes études, diplômes équivalents, examens identiques, mêmes horaires, même travail, mêmes programmes, mêmes responsabilités, et un salaire souvent deux fois moindre. Cela parce que, à la suite d'une gestion publique dont sont fautifs des hommes seuls, à la suite de campagnes politiques forcément menées par des hommes seuls, puisque les femmes n'ont pas voix au chapitre, la situation financière du canton est inquiétante. C'est ainsi que l'on comprend la justice chez nous.

Ne nous étonnons donc pas si les excuses par lesquelles les représentants du gouvernement, tant bourgeois que socialistes, ont tenté de justifier cette mesure rétrograde — n'oublions pas que l'égalité de traitements entre hommes et femmes existait dans le canton de Genève depuis 1919 — ont été remarquablement faibles. Tant M. Paul Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, que M. Nicole, ont essayé de se couvrir en faisant état de ce qui se passe dans d'autres cantons suisses: « Nous ne pouvons pas, s'est notamment écrié ce dernier, nous payer le luxe de traiter les femmes autrement qu'eux. » Nous ne savions pas, pour notre compte, que la justice était un luxe; et nous nous demandons si, parce que certains cantons pratiquent encore des lois ou des coutumes réactionnaires, ce sera un luxe également pour nous de ne pas les suivre sur ce terrain? de ne pas instituer la peine de mort à Genève, par exemple, parce qu'elle figure encore dans les codes d'Uri et de Fribourg, et que ça coûte assurément moins cher à l'Etat de supprimer un condamné que de payer, des années durant, son entretien dans une colonie agricole? Et puis, ces autres cantons n'ont pas, eux, introduit et appliqué le principe de l'égalité de salaires et il y a certes une différence très grande entre la continuation d'une routine vieille comme l'égoïsme masculin, et le retour délibéré en arrière à cet égoïsme abandonné depuis quinze ans. Ne venons-nous pas, d'ailleurs, de recevoir une lettre de Berne, nous informant que le projet de budget cantonal, scandaleux à l'égal de celui de Genève, qui diminuait dans une proportion de 14 % les traitements des institutrices seules, a été retiré, ce qui ne rétablit pas l'égalité, mais rend moins criantes les économies sur le dos des femmes?

Quant à l'affirmation de M. Nicole que, si les femmes avaient eu le droit de vote, la situation aurait été la même, nous nous permettons de lui opposer la dénégation la plus formelle. Car, pourquoi donc, et au nom du ciel, est-ce sur les femmes que le gouvernement a fait peser le plus lourdement le faix des économies? « Parce que les besoins matériels de la main-d'œuvre féminine ne sont pas égaux à ceux de la main-d'œuvre masculine », a encore déclaré M. Nicole: ce qui

signifie donc que, selon le leader socialiste, une femme doit tout naturellement apprendre à se contenter d'une nourriture moindre, d'un feu plus maigre, d'un logement plus étroit, de vêtements moins chauds qu'un homme? ou bien M. Nicole s'imagine-t-il que régisseurs et marchands de charbon, boulangers et épiciers, font aux femmes des prix plus bas que ceux qu'ils réclament des hommes? N'est-il pas, d'autre part, clair comme le jour que c'est parce qu'elles ne pouvaient, ni faire entendre leur voix au Grand Conseil, ni se défendre par un referendum populaire, ni manifester par un vote massif, dès la première occasion, toute l'opposition, l'humiliation, la rancœur, l'indignation, la révolte, qui grondent actuellement parmi tous les éléments féminins intelligents et réfléchis, que les femmes ont ainsi servi de bouc émissaire? Que ce soit noble, généreux et chevaleresque; que, de la part d'hommes qui se déclarent féministes, ce soit mettre en harmonie leurs paroles et leurs actes, c'est ce que chacun peut apprécier. Surtout, lorsque la formule était si simple à trouver, quand aucune femme ne contestait l'urgence d'économiser sur les traitements des fonctionnaires, et qu'une réduction portant également sur les deux sexes aurait été admise par chacune comme normale et nécessaire.

Et il faut bien nous dire que ce n'est là que la première partie de l'attaque menée à Genève contre le travail féminin. Le gouvernement en baissant les traitements des femmes fonctionnaires a établi une inégalité criante entre les sexes. Maintenant, c'est au droit au travail de la femme mariée que d'autres, de leur côté, vont s'en prendre. Deux initiatives en effet sont lancées, que nous analyserons dans notre prochain numéro: celle de la Ligue des citoyens genevois, et celle de la Fédération des syndicats chrétiens et corporatifs dont M. Berra est le porte-paroles attitré. L'offensive continue. La défense aussi, mais forcément à armes inégales. Nos lecteurs savent pourquoi.

E. Gd.

Résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée de protestation convoquée par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin.

L'Assemblée, réunie le 14 décembre 1934 à la Maison Communale de Plainpalais, sous les auspices de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin.

Après avoir entendu plusieurs oratrices et orateurs,

Proteste avec indignation contre toute disposition budgétaire tendant à porter atteinte au principe A travail égal, salaire égal, stipulé par la Charte Internationale du Travail comme l'une des bases fondamentales de l'équité sociale, et en vigueur en ce qui concerne les fonctionnaires genevois depuis 1919;

Voit dans toute dérogation à ce principe un amoindrissement de la valeur du travail féminin au point de vue moral et économique;

Estime que les répercussions de cette dévalorisation ne peuvent manquer de se faire sentir de façon extrêmement grave sur tous les salaires féminins, et de causer une recrudescence de chômage parmi les femmes;

Exprime sa conviction profonde que, si les femmes avaient été en possession de leur bulletin de vote, la diminution de leurs traite-

ments n'aurait pas été plus forte que pour leurs collègues masculins;

Engage en conséquence toutes les femmes à réclamer avec d'autant plus d'énergie leurs droits politiques, garantie de leurs droits économiques.

Ont pris la parole à ce meeting M^{lle} Perrenoud au nom du corps enseignant féminin; M^{me} Wible-Gaillard Dr. ès lettres, qui a montré comment les carrières libérales étaient menacées, elles aussi, par les conséquences de la nouvelle loi; M. Charles Rosset, député, conseiller national, président du Grand Conseil, qui a apporté aux protestations des femmes l'appui des 20.000 travailleurs organisés dans l'Union des Syndicats du canton et M^{lle} Gourd, qui n'a pas eu de peine à démontrer à un auditoire vibrant l'importance pour les femmes d'obtenir leur bulletin de vote, afin de se défendre contre de pareilles attaques. Depuis lors, les adhésions arrivent nombreuses à l'Association pour le Suffrage.

La leçon de la Turquie

Nous empruntons à notre confrère *La Française* les détails suivants sur l'introduction du vote des femmes en Turquie, introduction qui nous intéresse doublement, vu les perspectives de Congrès suffragiste international à Istanbul:

Au cours de la séance du 5 décembre dernier, la Grande Assemblée Nationale d'Ankara a voté à l'unanimité une proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote et le droit à l'éligibilité.

En conséquence les articles 11 et 12 de la loi du statut organique de la République ont été modifiés comme suit:

« Tout citoyen turc, sans distinction de sexe, ayant 22 ans révolus, jouit du droit de vote.

« Tout citoyen turc, sans distinction de sexe, ayant 30 ans révolus, peut être élu député. »

A l'occasion du vote de la proposition de loi en question, le général Ismet Inenmu, président du Conseil, a prononcé un discours au cours duquel il relève les passages suivants: « C'est toujours lorsque la femme peut se prononcer sur les rouages de l'Etat et peut collaborer avec l'homme en vue de participer aux affaires de l'Etat, que le pays est connu dans le monde entier dans sa haute civilisation.

« ... Ne croyez pas que ce droit est accordé à la femme comme un faveur. La femme qui travaille et qui aide l'homme doit jouir des mêmes droits. »

L'Assemblée turque arrive, à la fin de cette année, à l'expiration de son mandat. Les élections auront lieu immédiatement après. La nouvelle loi entrant aussitôt en vigueur, il est très probable que la nouvelle Assemblée élue comptera des députées femmes. Le vote en question a soulevé un très grand enthousiasme dans toutes les couches de la nation. Durant le semaine dernière, meetings, conférences, manifestations de tout ordre, se sont déroulés dans un calme parfait, et des motions de remerciements ont été votées à l'adresse du Ghazi et du gouvernement.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

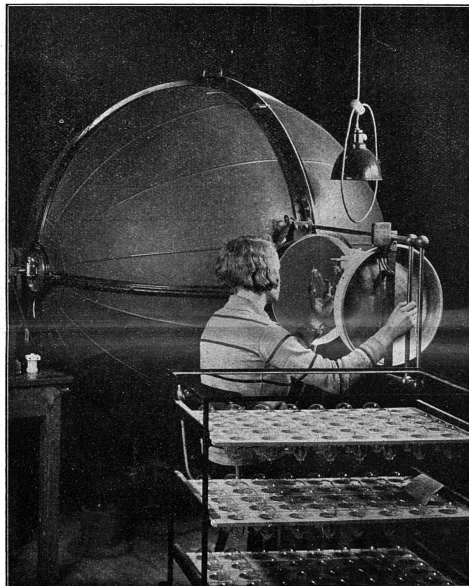


Photo de la fabrique coopérative scandinave de lampes Luma

Cliché Mouvement Féministe

Un travail de précision fait par une femme:
Le contrôle de la fabrication des ampoules électriques



Les femmes et les livres

Voyageuses

II. Ella Maillart

Certaines de nos contemporaines veulent la capitulation des éléments et opèrent avec plus d'ardeur encore que de persévérance ce que Marthe Oullier appelle « la transposition du romanesque de l'ordre du sentiment dans l'ordre de l'action ». « Filles de Diane », jeunes femmes d'esprit sportif, s'efforçant au maximum, n'abandonnant jamais la partie et consentant aux risques et aux défaites. En outre, elles n'ont plus le respect soumis de l'homme et du mariage.

Ella Maillart, enfant liseuse de romans d'aventures, fillette en révolte contre l'autorité et les conventions familiales et scolaires, jeune fille se débrouillant sans argent, à parfois peur, mais jamais d'être seule et jamais des gens. Après deux ans d'Université à Genève, où ses parents tiennent un commerce, elle échoue en latin et en mathématiques et tourne résolument le dos à la vie studieuse. Elle est

alors matelot sur les bateaux du capitaine Hermine de Saussure, la *Perle*, qui roule ses treize tonneaux de Marseille en Grèce, la *Bonita*, qui coule à pic, l'*Atlantide*, qui rêve de traverser l'Océan et ne le peut; puis en Angleterre, sur un voilier où elle gagne quatre livres par semaine.

Grande, blonde, robuste, championne de ski et de natation, alpiniste de premier ordre, amie et émule d'Alain Gerbaut, voyageuse intrépide, elle représente en 1924 la Suisse, pour la voile, aux Jeux olympiques de Paris. A Paris toujours, elle gagne sa croûte comme sténo-dactylo, puis comme représentante d'une compagnie de navigation sud-américaine, puis au théâtre des Champs-Élysées; elle fait ensuite du cinéma sportif à Berlin, travaille comme figurante dans les studios de la Ufa, donne des leçons d'anglais, et envoie des correspondances aux journaux.

Au printemps de 1930, Ella Maillart part pour Moscou. « Tout ce qui est nouveau m'enchantait, dit-elle. Partir, c'est tout recommencer, c'est aussi me prouver à moi-même que je suis capable de faire quelque chose. » De ce premier contact avec la Russie, de Moscou au Caucase, elle rapporte un livre: *Parmi la jeunesse russe*. Puis, en 1932, elle repart pour la Kirghisie et le Turkestan, et écrit le livre récemment paru: *Des Monts célestes aux sables rouges*.¹

Chez ces peuplades primitives, la voyageuse retrouve « le secret des hommes droits qu'un ciel clair suffit à rendre heureux. » Son but:

étudier la vie des nomades dans les steppes herbeuses, saisir ce que fait la révolution russe pour les femmes voilées et ignares, retrouver les traces des anciens maîtres mongols et turcs, voir les ruines de Tamerlan à Samarkande, les vieilles villes de Karakol, de Tachkent, de Boukhara, apprendre leur histoire et leurs légendes, connaître mieux ces terres où les conditions de vie tiennent du moyen-âge, où prime le droit du plus fort, où le pouvoir et l'organisation russes se heurtent à l'inertie orientale et à la force de l'habitude.

Ce sont alors six mois d'extraordinaires randonnées, de la mer d'Aral au lac d'Yssik-Koul (vingt fois plus grand que le Léman), et des hauts sommets sous la glace aux déserts de sable rouge. Chaleurs torrides ou froids de loup, faim, soif, fatigue, poussière, vermine, Ella Maillart les supporte, et les pèrils, elle les surmonte. La terre plantée de pavots sent la valériane et l'absinthe, autour des *yourtes*, tentes faites de feutre avec un trou pour laisser fuir la fumée. L'eau est polluée, les torrents dangereux, le typhus menace; on promet des ours, des loups des lynx, des sangliers, voire des tigres... Tous les moyens de locomotion lui sont bons: les jambes avant tout, puis les skis, le chemin de fer, l'auto et le camion — trous, sauts, pannes — l'avion et le bateau, le cheval et le chameau.

A chaque page de ce livre si attachant, des notations pittoresques, des rappels de l'histoire, des études de la vie dans les villes ou sous les *yourtes*, des renseignements géographiques ou ethnographiques et des récits d'aventures impayables ou dangereuses. Des

Le problème de la prostitution en Suisse

(Suite de la 1^{re} page.)

La discussion qui suivit ces deux intéressants rapports mit immédiatement aux prises réglementaristes et abolitionnistes. Ces divergences de vues s'accrochèrent encore après l'exposé du Professeur Ramel (Lausanne) sur la lutte antivénérienne. L'orateur, qui chercha à légitimer l'examen médical et le traitement obligatoires, est d'avis qu'ils doivent être pratiqués jusqu'au moment où l'éducation sexuelle sera suffisamment entrée dans les mœurs pour permettre la suppression de toute réglementation du vice. En l'entendant, on ne pouvait s'empêcher de penser aux résultats remarquables obtenus par le traitement libre et gratuit dans certaines villes étrangères: à Hambourg, par exemple, 960 femmes seulement étaient soumises au contrôle médical avant l'abolition de la réglementation, tandis que maintenant 9.000 personnes des deux sexes utilisent librement les dispensaires publics. A Prague, même constatation: 10.000 personnes sont actuellement traitées, au lieu de 600 prostituées sous l'ancien système! Le Dr. Droin (Genève) releva en séance les heureux effets du traitement libre en Belgique.

Beaucoup d'auditeurs, auront sans doute regretté que la discussion sur la lutte antivénérienne ait pris de telles proportions (c'était presque inévitable, vu l'actualité de cette question!) et surtout qu'elle ait pour ainsi dire empêché tout échange de vues sur le remarquable travail du Dr. Forel (Prangins) sur la psychologie de prostituée. Cette étude si fouillée apporta de précieux renseignements à ceux et celles qui s'occupent des victimes du vice — victimes tout d'abord de leurs hérédités et de leur milieu — puisque les statistiques prouvent qu'un tiers seulement d'entre elles sont normales, les autres étant faibles d'esprit ou psychopathes. Le Dr. Forel insista sur la nécessité de lutter contre les gains dérisoires, le paupérisme, la promiscuité, de lutter aussi pour l'amélioration du métier, et surtout pour la discipline de l'instinct sexuel (avec traitement des psychoses sexuelles), car le problème est avant tout d'ordre moral.

La séance du matin pourrait assez bien être résumée par l'observation faite par un auditeur: qu'en somme les prostituées doivent surtout être soignées et rééduquées, plutôt que punies. C'est précisément de cette rééducation que nous entretenons, au début de l'après-midi, Sœur Elisabeth Feigenwinter (Bâle), nous exposant avec beaucoup de cœur tous les soins de ces créatures privées de vraie affection, ayant ignoré ce qu'est la jeunesse, et auxquelles il faut témoigner beaucoup d'amour, donner des principes religieux, et procurer à la fois des joies et du travail. Les jeunes filles tombées n'ont souvent pas de but dans la vie; il s'agit de leur en donner un. Celles qui le peuvent devraient être encouragées à passer des examens, car c'est un stimulant et cela les oblige à prolonger leur séjour dans la maison de rééducation. A leur sortie, il faut les suivre et les soutenir moralement. On nous dit que certaines ont besoin d'un encouragement téléphonique tous les 2 ou 3 jours pour tenir bon.

¹ Voir l'excellent Rapport publié par le Secrétariat de la S. d. N. sur l'Abolition des Maisons de Tolérance (document C. 221. M. 88, 1934. IV).

¹ Grasset, édit. 18 f. fr.